

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 mars 2017**  
~~~~~

**APPEL À PROJET "TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE"  
SOUTIEN DE LA CANDIDATURE DU SYDEL ET DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 mars 2017 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. René GOMEZ, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur René GARRO, Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Annie LEROY, M. José MARTINEZ, Mme Nicole MORERE, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur Christian VILOING, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Henry MARTINEZ, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-André AGOSTINI -Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO, Monsieur Paul-Arnaud PINGAUD suppléant de Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations :

Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, Mme Florence QUINONERO à Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-Claude CROS à Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI

Excusés :

M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, Mme Josette CUTANDA, Madame Chantal COMBACAL

Absents :

M. Philippe MACHETEL

Quorum : 23	Présents : 37	Votants : 42	Pour 42 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-I et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-II ;

VU la convention modifiée du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique par la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FFTE) dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016, et la convention modifiée de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015 dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016 ;

VU la délibération n°100-2005 du Conseil communautaire en date du 26 octobre 2005 prévoyant l'adhésion de la communauté de communes au SYDEL Pays Cœur d'Hérault ;

VU la délibération n°1430 du Conseil communautaire en date du 20 février 2017 se prononçant favorablement sur le transfert de la compétence "Plan Climat Air Energie Territorial" au SYDEL Pays Cœur d'Hérault,

VU la délibération en date du 10 février 2017 par laquelle le comité syndical du SYDEL a approuvé la candidature du Cœur d'Hérault à l'appel à projet « Territoires à énergie positive pour la croissance verte »,

CONSIDERANT que le programme des « **territoires à énergie positive pour la croissance verte** » lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans,

CONSIDERANT que dans ce cadre, le territoire du Cœur d'Hérault s'est porté candidat afin d'être lauréat à l'appel à projet « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPOS) en lien avec notre collectivité,

CONSIDERANT que cet appel à projet constitue une opportunité pour donner une dimension particulière à la démarche déjà engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial et d'appuyer les collectivités du Pays Cœur d'Hérault,

CONSIDERANT qu'une enveloppe globale de 500 000 euros pourra être attribuée au territoire par l'Etat pour des projets créatifs et innovants dans ce domaine, dans la limite d'un plafond maximal de 80% pour chaque dépense subventionnable,

CONSIDERANT que les fiches-projets correspondants aux actions éligibles seront présentées pour validation à la DREAL avant signature par Mme la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, et feront l'objet d'une annexe à la convention financière,

CONSIDERANT que le projet TEPOS étant soutenu par le SYDEL, un élu référent porteur de la démarche doit être désigné pour le compte de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

### DÉCIDE

**à l'unanimité des suffrages exprimés, 42 pour, 0 contre, 0 abstention.**

- de soutenir la candidature du SYDEL Pays Cœur d'Hérault à l'appel à projet « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par l'Etat,
- de désigner Madame Agnès CONSTANT comme élu référent porteur de la démarche pour la Communauté de communes Vallée de l'Hérault sur ce dossier.

<p>Transmission au Représentant de l'Etat N° 1453 le 21/03/17 Publication le Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le Identifiant de l'acte : 034-243400694-20170320-lmc 99359-DE-I-I Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET</p>	<p>Le Président de la communauté de communes</p>  <p>Louis VILLARET 34150 GIGNAC</p>
--	---